

New Deal Mobile : les retards seront comblés, affirme le gouvernement

Les opérateurs n'ont pas livré en temps et en heure les 485 sites qui devaient être couverts en 4G fin juin. Un nouvel échéancier va être élaboré.

Un mois avant la première échéance du New Deal Mobile – la construction et la mise en service de 485 sites 4G au 27 juin 2020 –, Julien Denormandie a reconnu le 26 mai, devant la commission aménagement du territoire et développement durable du Sénat, qu'en raison du covid-19, l'objectif ne pourrait pas être atteint par les opérateurs. Jusque-là, en effet, seuls « 120 pylônes » ont été déployés, assurait, à l'époque, le ministre chargé du suivi de la couverture numérique du territoire (1), parmi lesquels « 52 ont été mis en service pendant le confinement ».

Pour rassurer Hervé Maurey qui craint, comme l'Avicca, que « le covid-19 ne soit le prétexte (pour justifier) des retards que l'on aurait pu observer quoi qu'il arrive », Julien Denormandie a prévenu les opérateurs que « tout décalage devra être justifié et nécessaire ». Le mois dernier devant la même commission, Sébastien Soriano, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), assurait qu'il ne parlait pas « avec la priori que le premier arrêté du 27 juin 2018 fera l'objet d'une mansuétude de la part du régulateur dans son appréciation ». Quoi qu'il en soit, le retard pour chaque échéance, sur le mobile comme sur le fixe (Plan France très haut débit), ne pourra excéder « trois mois et demi, ce qui nous amène à la mi-octobre pour les 485 sites », a garanti Julien Denormandie, s'appuyant sur une ordonnance du gouvernement prise le 15 avril. « C'est au



© Bernard Girardin/AdobeStock

maximum trois mois et demi, et pas douze mois », a insisté le ministre, rejetant la proposition des sénateurs Patrick Chaize et Martine Filleul de définir un « délai forfaitaire ». « Je ne veux (pas) dire aux opérateurs, vous pouvez décaler les déploiements de trois mois et demi, par défaut, (alors qu'il n'est) pas justifié de décaler de trois mois et demi tous les projets ».

Du cas par cas

Les demandes de report d'échéances seront donc traitées « au cas par cas ». D'ici la « mi-juin », les opérateurs devaient indiquer au gouvernement et à l'Arcep « quels seront l'état de déploiement (actualisé), les retards constatés, les retards dont la raison n'incombe pas aux opérateurs » et « fixer un échéancier très précis », a affirmé le ministre. Le « même travail » devra être effectué, selon le même calendrier, pour

ce qui est des déploiements de la fibre Ftth en zones Amii (Orange et SFR doivent rendre raccordables 100 % de leurs sites en zones Amii d'ici fin 2020). De manière générale, la fédération d'entreprises Infranum estimait, le 16 juin, qu'un million de prises Ftth ne pourraient pas être déployées en 2020 (4,3 millions au lieu de 5,3 millions de prises) et déplorait, en raison du covid-19, « plusieurs mois de retard par rapport aux objectifs de déploiement initiaux ».

Sur les autres échéances du New Deal mobile, Julien Denormandie a confirmé que la généralisation de la 4G pour les sites existants était en bonne voie : « 86 % des pylônes 2G-3G ont basculé en 4G au moment où je vous parle. » Concernant le dispositif de couverture ciblée, 480 nouveaux sites ont été notifiés

Le retard pour chaque échéance, sur le mobile comme sur le fixe, ne pourra excéder « la mi-octobre ».

aux opérateurs via un arrêté du 27 mai 2020. Ce qui porte désormais à 1841 le nombre total de sites « en cours de traitement » dans le cadre de ce dispositif, dans lequel les opérateurs doivent couvrir 5 000 nouveaux sites de téléphonie mobile chacun (dont certains pourront être mutualisés). Les objectifs de bon haut débit pour tous en 2020 (mix technologique) et de très haut débit pour tous en 2022 ont aussi été confirmés par le ministre (« toute personne souhaitant être raccordée pourra l'être »), qui entend à cet égard mais sans en préciser les modalités « élargir » les possibilités de recours au « guichet cohésion numérique » insuffisamment utilisé. Ce

dernier accorde « un ticket de 150 € aux Français obligés d'utiliser des technologies autres que le filaire et dont le coût à l'achat est supérieur (satellite) ». Les sénateurs Patrick Chaize, Martine Filleul et Marta de Cidrac ont préféré rappeler au bon souvenir du ministre leur proposition d'abonder un autre guichet, celui du Fonds pour une société numérique qui mobilise aujourd'hui 280 M€. Condition *sine qua non* pour « ouvrir l'ensemble des départements de façon égalitaire » et « atteindre l'objectif 100 % Ftth à l'horizon 2025 ».

Ludovic GALTIER

(1) Depuis le remaniement ministériel le 6 juillet, Julien Denormandie a été nommé ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.